



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médaille pour actes de courage et de dévouement

Question écrite n° 104062

Texte de la question

M. Philippe Meunier appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur une décoration que la République pourrait accorder pour la reconnaissance d'un acte de bravoure et d'exemplarité. Le 11 novembre 2016, Marin âgé de 20 ans, a été sauvagement agressé en prenant la défense d'un couple dont le seul tort était de s'être embrassé dans la rue. Après avoir reçu plusieurs coups de béquille dans le crâne, Marin tombait au sol plongé immédiatement dans un profond coma, dont il ne ressortira qu'après plus de 2 semaines mais accompagné de lourdes séquelles physiques et neurologiques. 6 mois après son agression, Marin réapprend tous les gestes du quotidien : avaler, manger, boire... Sa mémoire immédiate a été durement touchée. Marin paie depuis 6 mois son acte de courage. Il paie depuis 6 mois la défense de ses valeurs : la liberté, l'égalité et la fraternité. Il paie le fait d'avoir pris la défense de ce couple face à l'étroitesse d'esprit. Marin avait obtenu son bac mention très bien et suivait sa 3ème année de double licence droit et sciences politiques. Les soutiens de Marin pensent qu'il se sentirait soutenu et qu'il serait plus fort pour se battre s'il se voyait décerner une décoration. Aussi, il lui demande quelle pourrait être la reconnaissance que la République pourrait lui porter par le biais d'une décoration ou d'une distinction adaptée à son acte de bravoure et de courage.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104062

Rubrique : Décorations, insignes et emblèmes

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 mai 2017](#), page 3722